
États financiers de
Fonds en fiducie de la Fraternité
des Indiens du Canada

31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du
Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds en fiducie au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds en fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds en fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds en fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds en fiducie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds en fiducie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 juillet 2020

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Notes	2020						2019					
	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus												
Gouvernement du Canada	—	—	—	—	—	—	—	29 759 934	29 759 934	1 651 630	—	61 171 498
Revenus de placement	38 892	579 114	207 929	17 798	—	843 733	66 413	8 493 349	507 016	163 745	—	9 230 523
Divers	29 930	—	—	—	—	29 930	—	16 167	—	—	—	16 167
	68 822	579 114	207 929	17 798	—	873 663	66 413	38 269 450	30 266 950	1 815 375	—	70 418 188
Distributions aux bénéficiaires												
Versements à des organismes	—	5 439 703	—	274 182	—	5 713 885	—	6 461 255	—	661 170	—	7 122 425
Versements à des particuliers	—	3 550 479	—	321 091	—	3 871 570	—	2 946 054	—	84 565	—	3 030 619
Total des distributions aux bénéficiaires	—	8 990 182	—	595 273	—	9 585 455	—	9 407 309	—	745 735	—	10 153 044
Charges												
Salaires et avantages sociaux	662 470	—	—	—	—	662 470	587 752	—	—	—	—	587 752
Déplacements	350 440	—	—	—	—	350 440	292 436	—	—	—	—	292 436
Honoraires professionnels	214 986	26 229	—	—	—	241 215	191 873	—	—	—	—	191 873
Publicité, promotions et publications	35 950	—	—	—	—	35 950	11 246	—	—	—	—	11 246
Frais de bureau	160 272	—	—	—	—	160 272	109 460	—	—	—	—	109 460
Frais administratifs et de gestion	36 066	—	—	—	—	36 066	60 000	—	—	—	—	60 000
Loyer	57 065	—	—	—	—	57 065	48 117	—	—	—	—	48 117
Assurance	11 410	—	—	—	—	11 410	7 187	—	—	—	—	7 187
Total des charges	1 528 659	26 229	—	—	—	1 554 888	1 308 071	—	—	—	—	1 308 071
	1 528 659	9 016 411	—	595 273	—	11 140 343	1 308 071	9 407 309	—	745 735	—	11 461 115
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges	(1 459 837)	(8 437 297)	207 929	(577 475)	—	(10 266 680)	(1 241 658)	28 862 141	30 266 950	1 069 640	—	58 957 073
Soldes des fonds, au début de l'exercice	—	92 727 628	106 865 716	3 943 678	53 942	203 590 964	—	65 015 947	76 598 766	2 965 236	53 942	144 633 891
Virements interfonds	1 459 837	(1 368 928)	—	(90 909)	—	—	1 241 658	(1 150 460)	—	(91 198)	—	—
Soldes des fonds, à la fin de l'exercice	—	82 921 403	107 073 645	3 275 294	53 942	193 324 284	—	92 727 628	106 865 716	3 943 678	53 942	203 590 964

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État de la situation financière

au 31 mars 2020

		2020					2019						
Notes	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif													
À court terme													
	Trésorerie	76 743	1 322 154	334 270	115 999	53 942	1 903 108	141 202	(206 325)	308 782	50 065	53 942	347 666
	Débiteurs et comptes à recevoir	541	23 255	—	—	—	23 796	—	26 449	—	—	—	26 449
	Taxes de vente à recouvrer	51 506	—	—	—	—	51 506	23 793	—	—	—	—	23 793
	Charges payées d'avance	15 880	—	—	—	—	15 880	268	—	—	—	—	268
	Placements à court terme	—	9 000 000	—	1 000 000	—	10 000 000	—	9 000 000	—	1 000 000	—	10 000 000
3	Interfonds recevable (payable)	—	311 888	(311 888)	—	—	—	—	4 824 121	(4 824 121)	—	—	—
		144 670	10 657 297	22 382	1 115 999	53 942	11 994 290	165 263	13 644 245	(4 515 339)	1 050 065	53 942	10 398 176
Immobilisations													
4		38 042	—	—	—	—	38 042	39 561	—	—	—	—	39 561
3	Placements	—	73 607 870	107 127 346	2 180 946	—	182 916 162	—	80 167 245	111 483 008	2 966 841	—	194 617 094
		182 712	84 265 167	107 149 728	3 296 945	53 942	194 948 494	204 824	93 811 490	106 967 669	4 016 906	53 942	205 054 831
Passif													
À court terme													
	Créditeurs et charges à payer	114 952	1 343 764	76 083	21 651	—	1 556 450	121 865	1 083 862	101 953	73 228	—	1 380 908
	Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	67 760	—	—	—	—	67 760	82 959	—	—	—	—	82 959
5		182 712	1 343 764	76 083	21 651	—	1 624 210	204 824	1 083 862	101 953	73 228	—	1 463 867
Soldes de fonds													
		—	82 921 403	107 073 645	3 275 294	53 942	193 324 284	—	92 727 628	106 865 716	3 943 678	53 942	203 590 964
		182 712	84 265 167	107 149 728	3 296 945	53 942	194 948 494	204 824	93 811 490	106 967 669	4 016 906	53 942	205 054 831

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

On behalf of the Trustees



Keith Martell, Chair of the Board of Trustees



Roy Fox, Trustee

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020 \$	2019 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges	(10 266 680)	58 957 073
Amortissement des immobilisations	16 119	11 711
Gain sur disposition de placements	(6 967 277)	(2 976 762)
Variation des pertes (gains) latents sur les placements	15 113 046	(297 563)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	2 653	(850)
Charges payées d'avance	(15 612)	61 650
Taxes de vente à recouvrer	(27 713)	64 748
Créditeurs et charges à payer	175 542	69 712
	(1 969 922)	55 889 719
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(224 371 748)	(72 451 649)
Cession de placements	227 926 911	16 470 109
Acquisition d'immobilisations	(14 600)	—
Augmentation (diminution) du solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	(15 199)	25 079
	3 525 364	(55 956 461)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie	1 555 442	(66 742)
Encaisse, au début de l'exercice	347 666	414 408
Encaisse, à la fin de l'exercice	1 903 108	347 666

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

1. Nature des activités

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie ») a été créé le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149 (I)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les objectifs initiaux du Fonds en fiducie étaient les suivants :

- a) Étudier, en concertation avec des représentants des Premières Nations des diverses régions du Canada, les problèmes que rencontrent les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- b) Faire des recherches sur les problèmes d'ordre économique, social et scientifique que rencontrent les Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes;
- c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations; et
- d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations.

Dans l'exécution de ces objectifs, le Fonds en fiducie gère le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été créé en 1975 afin de promouvoir l'éducation des citoyens issus des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par des recherches, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et la population du Canada.

Le Fonds de guérison de la jeunesse a été créé en 1996 afin de soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada. Le financement a été affecté pour organiser des événements permettant de réunir les jeunes avec des responsables politiques et des aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership. Des fonds ont également été affectés pour le soutien de la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.

Le Fonds de recherche parrainé a été créé en 2001 pour favoriser la recherche sur les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés des Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes.

Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 dans le but d'offrir des bourses d'études. Les bourses sont disponibles aux candidats qui démontrent d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, d'intégrité, d'intérêt, de respect envers l'humanité et du leadership et qui ont fait preuve d'initiative afin d'utiliser leur talent au maximum. Les bourses sont nommées à la mémoire des personnages importants dans l'histoire des Premières Nations : Jake Fire (criminologie), Tommy Prince (études autochtones), Walter Dieter (travail social), Omar Peters (science politique), Robert Smallboy (médecine) et James Gosnell (droit). Ces bourses sont habituellement présentées chaque année lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

En 2009, le Fonds en fiducie a demandé au tribunal de modifier ces objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI »), en 2006, le gouvernement fédéral a créé le « Fonds de la somme désignée » (le « FSD ») afin d'indemniser les anciens élèves des pensionnats indiens. Le paiement d'expérience commune et les crédits personnels ont été versés à partir du FSD. La CRRPI a précisé que tout surplus du FSD devra être transféré au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada.

Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la CRRPI ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage des activités du Fonds en fiducie.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

1. Nature des activités (suite)

En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, le Fonds en fiducie doit gérer le solde des fonds du FSD au nom des Premières Nations et des Métis, qui étaient répartis originellement de la manière suivante :

- Premières Nations : 97,3 %
- Métis : 2,7 %

Les modalités exigent qu'au moins 50 % du montant initial, reçu du FSD pour le compte des Premières Nations, soit investi dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans.

Les modalités prévoient aussi une limite en ce qui concerne les frais administratifs qui peuvent être payés à même les fonds. La limite a été fixée à 10 % du montant le plus élevé entre les revenus de placement pour l'exercice ou le montant payé aux bénéficiaires au cours de l'exercice donné. Durant l'exercice 2016-2017, les tribunaux ont modifié la limite, qu'ils ont fixée à 15 % temporairement. Durant l'exercice 2018-2019, les tribunaux ont autorisé l'augmentation permanente de la limite permanente à 15 % pour le fonds de fiducie.

En raison de la CRRPI, le Fonds en fiducie a créé en 2016 les trois fonds suivants :

- 1) Le Fonds d'éducation a été créé afin d'aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances.
- 2) Le Fonds des Métis a été créé dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation.
- 3) Le Fonds d'héritage à l'éducation a été créé afin d'investir dans un fonds de réserve pendant 20 ans pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Conformément aux principes de comptabilité par fonds, le Fonds en fiducie tient sa comptabilité afin de s'assurer que les limites et les restrictions fixées à l'égard de l'utilisation des ressources disponibles sont observées. En vertu de cette méthode, toutes les ressources sont classées à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information dans des fonds qui ont été créés conformément à des activités et à des objectifs précis. Par conséquent, des comptes distincts sont maintenus pour les fonds suivants : le Fonds général, le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de la recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds général comptabilise les activités de fonctionnement du Fonds en fiducie. Les fonds restants sont grevés d'affectations externes et doivent uniquement être utilisés de la manière indiquée à la note 1.

Constatation des produits

Le Fonds en fiducie applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports non affectés sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés et les dotations sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports affectés pour lesquels le Fonds en fiducie ne présente pas de fonds affecté correspondant sont différés et sont constatés dans les produits du Fonds général de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

En conformité avec le plan d'administration approuvé par le tribunal afférent aux fonds reçus aux termes de la CRRPI en vertu de la section sur l'investissement de capitaux, les revenus de placement sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont imputés au fonds approprié comme suit :

- Fonds d'éducation : jusqu'à 90 % des revenus de placement ; et
- Fonds d'héritage à l'éducation : au minimum 10 % des revenus de placement.

Débutant à l'année financière 2020-21, les fiduciaires ont approuvé une allocation de 60 % des revenus de placements au Fonds d'éducation et 40 % au Fonds d'héritage à l'éducation.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués de la trésorerie, des placements, des débiteurs, des impôts à recevoir, des intérêts courus, des créditeurs et charges à payer, ainsi que du solde à payer à la Fraternité des Indiens du Canada.

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les transactions entre parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités du Fonds en fiducie et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits et des charges constatés au cours de la période de présentation de l'information financière. La recouvrabilité des créances, l'évaluation des placements et le montant des charges à payer sont les éléments ayant fait l'objet d'estimations importantes dans le cadre des présents états financiers. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

3. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2020 :

	2020							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	
Encaisse	2 884 752	2 665 598	3 392 799	3 135 061	113 338	104 729	6 390 889	5 905 388
Fond qualité GMO III	35 046 643	37 478 733	41 216 935	44 077 216	1 376 960	1 472 515	77 640 538	83 028 464
Fond d'immobilier Crespoint	5 003 051	5 160 611	6 877 959	7 094 565	181 731	187 454	12 062 741	12 442 630
Fond commun d'obligation actif Leith Wheeler	24 445 777	24 756 267	37 731 036	38 210 265	910 633	922 199	63 087 446	63 888 731
Fond commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	15 227 647	19 303 504	17 908 617	22 702 068	598 284	758 422	33 734 548	42 763 994
	82 607 870	89 364 713	107 127 346	115 219 175	3 180 946	3 445 319	192 916 162	208 029 207
Placements à court terme	9 000 000	9 000 000	—	—	1 000 000	1 000 000	10 000 000	10 000 000
Placements à long terme	73 607 870	80 364 713	107 127 346	115 219 175	2 180 946	2 445 319	182 916 162	198 029 207

Le Fonds a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2020.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

3. Placements (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2019 :

	2019							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Encaisse	15 656	15 656	325 611	325 611	8 659	8 659	349 926	349 926
Marché monétaire CIBC	2 020 809	2 025 180	2 840 426	2 850 127	82 990	83 208	4 944 225	4 958 515
Fonds balancé - CGOV classe F	44 476 742	42 456 297	55 745 273	52 997 727	1 991 312	1 904 701	102 213 327	97 358 725
Fonds commun d'obligations canadiennes de base plus CIBC	17 720 977	17 724 318	21 841 705	21 876 390	789 303	787 492	40 351 985	40 388 200
Fonds commun d'actions canadiennes valeur toute capitalisation CIBC	13 707 148	13 341 409	16 941 954	16 482 236	629 235	614 499	31 278 337	30 438 144
Fonds commun d'actions américaines valeur CIBC	6 728 427	7 634 053	7 918 133	9 014 134	310 315	352 150	14 956 875	17 000 337
Fonds commun d'actions internationales CIBC	4 497 486	4 984 409	5 869 906	6 471 487	155 027	171 989	10 522 419	11 627 885
	89 167 245	88 181 322	111 483 008	110 017 712	3 966 841	3 922 698	204 617 094	202 121 732
Placements à court terme	9 000 000	9 000 000	—	—	1 000 000	1 000 000	10 000 000	10 000 000
Placements à long terme	80 167 245	79 181 322	111 483 008	110 017 712	2 966 841	2 922 698	194 617 094	192 121 732

Le Fonds a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2019.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

3. Placements (suite)

Revenus de placement

En conformité avec l'approbation du tribunal du plan administratif, les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont alloués aux Fonds suivants :

- Le Fonds d'éducation : jusqu'à 90 % des revenus de placements; et
- Le Fonds des Métis : au moins 10 % des revenus de placements.

Débutant à l'année financière 2020-21, les fiduciaires ont approuvé une allocation de 60 % des revenus de placements au Fonds d'éducation et 40 % au Fonds d'héritage à l'éducation.

	2020 \$	2019 \$
Revenus de placement généré par le Fonds d'héritage à l'éducation	519 823	5 070 159
Allocation au Fonds d'éducation	(311 894)	(4 563 143)
Revenus de placement - Fonds d'héritage à l'éducation	207 929	507 016
Revenus de placement généré par le Fonds d'éducation	267 220	3 930 206
Allocation du Fonds d'héritage à l'éducation	311 894	4 563 143
Revenus de placement - Fonds d'éducation	579 114	8 493 349
Revenus de placement généré par le Fonds des Métis	17 798	163 745
Revenus de placement généré par le Fonds général	38 892	66 413
	843 733	9 230 523

Le Fonds en en fiducie présente les revenus de placement nets de 460 585 \$ de dépenses de placement (555 414 \$ en 2019).

Détermination des justes valeurs

La juste valeur des placements se rapproche de la valeur à laquelle ces instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties bien informées et consentantes. Les renseignements fournis par le dépositaire du Fonds sont utilisés pour refléter la juste valeur, qui pourrait différer de la valeur qui pourrait finalement être réalisée. Les parts de fonds communs sont évaluées à des prix calculés selon la juste valeur des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

En octobre 2016, le portefeuille a été investi à parts égales entre CIBC Asset Management Inc. et CGOV Asset Management. Au 31 mai 2018, la Corporation Fiera Capital a annoncé qu'elle avait finalisé l'acquisition de l'entreprise CGOV Asset Management. Le portefeuille de placements géré par CGOV Asset Management a été transféré à Corporation Fiera Capital. Au 31 mars 2019, les deux gestionnaires d'actifs détenaient leur portefeuille respectif.

En juillet 2019, conformément à la résolution adoptée par le conseil des fiduciaires, le Fonds en fiducie a vendu ses placements à Gestion d'actifs CIBC Inc. et à Fiera Capital Corporation pour un produit total de 207 786 230 \$ et a réinvesti 40% (83 114 478 \$) dans GMO LLC., 40% (83 114 478 \$) dans Leith Wheeler Investment Counsel Ltd. et 20% (41 557 344 \$) dans Goodman & Company Ltd. 50% de l'investissement initial avec Leith Wheeler Investment Counsel Ltd. sera transféré à Crestpoint Real Estate Investment Ltd. lorsque Crestpoint Real Estate Investment Ltd. effectuera des appels de capitaux. À ce jour, 12 442 630 \$ ont été transférés à Crestpoint avec un engagement restant de 29 114 714 \$.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

3. Placements (suite)

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers exposent le Fonds en fiducie à des risques de placement, y compris les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des taux de change et des marchés des actions, tant national qu'étrangers. Ces risques incluent également les risques découlant du fait qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation au moment où elle devient exigible.

Les placements du Fonds en fiducie se composent de parts détenues dans des fonds communs. Le Fonds en fiducie a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le niveau de risque auquel il est exposé. Les pratiques de placement du Fonds en fiducie ont été conçues afin d'éviter les risques indus de perte et de dépréciation des actifs, et de pouvoir raisonnablement prévoir un juste rendement selon la nature des placements. Le risque de placement maximal auquel le Fonds en fiducie est exposé est représenté par la valeur de marché des placements.

a) *Risque de concentration*

Il y a risque de concentration lorsqu'une tranche importante du portefeuille est investie dans des titres comportant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'avis que les concentrations susmentionnées ne constituent pas un risque excessif.

b) *Risque de change*

L'exposition au risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien détenus par le Fonds en fiducie, qui représentaient 84 027 230 \$ du total du portefeuille au 31 mars 2020 (28 628 222 \$ en 2019). Ce montant comprend 6 386 692 d'encaisse et 77 640 538 investi dans le fond qualité GMO III, tous présentés en dollars américains. Le Fonds en fiducie n'a pas recours à des couvertures financières afin de gérer le risque de change.

4. Immobilisations

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	49 728	26 410	23 318	30,144
Équipement informatique	28 726	14 002	14 724	9,417
	78 454	40 412	38 042	39,561

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (« FIC »), qui sert de secrétariat de l'APN, nomme les administrateurs du Fonds en fiducie, la FIC est ainsi réputée contrôler le Fonds en fiducie. Au 31 mars 2020, le solde dû à la FIC s'établissait à 67 760 \$ (82 959 \$ en 2019).

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, le Fonds en fiducie a payé 36 066 \$ à la FIC (60 000 \$ en 2019) pour des services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds en fiducie ainsi que 57 065 \$ pour la location d'espace de bureau (48 117 \$ en 2019). Le Fonds en fiducie a renouvelé l'entente de location d'espace de bureau avec la FIC jusqu'au 31 mars 2020 pour un montant annuel de 52 393 \$. De plus, le Fonds en fiducie a conclu un nouveau contrat de location avec la FIC pour de l'espace de bureaux supplémentaires à Akwesasne depuis le 1^{er} septembre 2019. Le coût annuel de l'espace de location est de 11 212 \$. Les transactions avec l'APN ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

6. Distribution aux bénéficiaires

En 2019, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 981 particuliers ainsi qu'à 79 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 3 871 570 \$ aux particuliers approuvés et 5 713 885 \$ aux organismes approuvés.

En 2018, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 840 particuliers ainsi qu'à 84 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 3 030 619 \$ aux particuliers approuvés et 7 122 425 \$ aux organismes approuvés.

7. Virements interfonds

Conformément aux limites fixées pour les frais administratifs décrites à la note 1, les frais administratifs facturés aux fonds créés conformément à la CRRPI pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 se sont élevés à 1 459 837 \$ (1 241 658 \$ en 2019), soit 15,23% (12,23 % en 2019) du montant versé aux bénéficiaires.

Des dépenses administratives supplémentaires de 22 018 \$ ont été imputées aux fonds de la CRRPI au cours de l'année en raison de dépenses tardives qui ont dépassé la limite de 15% fixée par l'ordonnance du tribunal. Le Conseil des fiduciaires a approuvé les dépenses administratives supplémentaires.

8. Autres fonds

Les autres fonds comprennent le Fonds pour la langue et l'alphabetisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre temps. Il n'y a aucun changement par rapport aux autres fonds au cours de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019. Le solde total du fonds est de 53 942 \$ (53 942 \$ en 2019).

	2020	2019
	Solde de fonds	Solde de fonds
	\$	\$
Fonds de langue et d'alphabetisation	23 079	23 079
Fonds de guérison de la jeunesse	3 607	3 607
Fonds de recherche parrainé	16 325	16 325
Fonds des héros de notre époque	10 931	10 931
	53 942	53 942

9. Figures comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

10. COVID-19

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la maladie à coronavirus (COVID-19) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Comme il est difficile de prédire la durée et l'ampleur de l'épidémie, l'abondance de l'incertitude qui prévaut à ce moment. Il est prévu que les marchés financiers restent extrêmement fragiles jusqu'à ce qu'il y ait plus de visibilité entourant la crise COVID-19 et, par conséquent, il est trop tôt pour évaluer de façon fiable l'impact potentiel sur les investissements du Fonds en fiducie et de la gravité de la crise sur les résultats financiers.